

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 15 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mars 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE
Nadine LECHATTELLIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Patrice MECHE

Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER
Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSEE

Absents excusés : Flavien DELÉTRE, Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCO

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20210315-21_03107-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 3-6-1
- en exercice : 29	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 19	- pour : 26	18 mars 2021
- votants : 26	- contre : 0	Publication le 18 mars 2021
	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/013 – Tarifs des produits du salon de thé « Le Boudoir d'Augustine – Château de Pontécoulant

Considérant qu'il est opportun de procéder à la réactualisation des tarifs du salon de thé « Le Boudoir d'Augustine » du domaine de Pontécoulant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

➤ **APPROUVE** les tarifs ci-dessous,

Café : - petit	1.80 €
- grand	2.50 €
Chocolat	2.50 €
Thé (diverses variétés)	2.50 €
Soda (coca-cola / perrier / schweppes / orangina / limonade)	2.50 €
Jus de fruit (jus d'orange / ice tea)	2.50 €
Eau : - 50 cl	1.00 €
- 1 litre	1.50 €
Bière sans alcool	2.50 €
Glace	2.50 €
Gâteau (assiette de 6)	2.50 €

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2021
Le Maire,

Valérie DESQUESNE

